

Conditions d'annulation et de remboursement

- Accueil de loisirs du mercredi après-midi -

ESSAI - Conditions d'annulation - Documents justificatifs – modes et délais de transmission

Uniquement pour les mercredis :

Les trois premiers mercredis auxquels est inscrit votre enfant constituent une période d'essai. Si, à l'issue d'un de ces trois mercredis, vous avez changé d'avis :

Sur demande écrite à transmettre par mail: accueil.enfance@mairie-toulouse.fr , par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, 7 jours calendaires maximum suivant la 3ème journée.

Conditions de remboursement

Remboursement des journées non consommées du semestre.

SANTÉ - Conditions d'annulation

L'enfant est dans l'impossibilité de participer à une prestation réservée ou payée en raison d'une maladie ou d'une hospitalisation.

Documents justificatifs – modes et délais de transmission

Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation mentionnant la date d'arrêt, la date de reprise et la/les activité(s) concernée(s), à transmettre par mail accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, dans les 14 jours calendaires maximum suivant le 1er jour d'absence.

Conditions de facturation

Remboursement des journées non consommées, comprises entre les dates d'arrêt et de reprise mentionnées sur le certificat médical ou le bulletin d'hospitalisation, hors délai de carence de 3 jours en cas de maladie et sans délai de carence en cas d'hospitalisation.

DÉCÈS D'UN PROCHE - Conditions d'annulation

L'enfant mineur est dans l'impossibilité de participer à une journée réservée et/ou payée suite au décès de son responsable légal, son frère ou sa soeur et ses grands-parents.

Documents justificatifs – modes et délais de transmission

Transmettre un acte de décès, à transmettre par mail accueil.enfance@mairie-toulouse.fr , par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200

Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, dans les 14 jours calendaires maximum suivant la date du décès.

Conditions de facturation

Remboursement des journées non consommées postérieures à la date du décès.

DÉCÈS DE L'USAGER MINEUR - Conditions d'annulation - Documents justificatifs – modes et délais de transmission

Pour déclarer le décès d'un usager mineur et annuler une journée réservée et/ou payée, transmettre un acte de décès, à transmettre par mail accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison municipale des familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, dans les 14 jours calendaires maximum suivant la date du décès.

Conditions de facturation

Remboursement des journées postérieures la date du décès.

ACTIVITE SCOLAIRE - Conditions d'annulation

Dans le cas d'activités scolaires programmées par l'Éducation Nationale pendant les créneaux horaires des accueils de loisirs du mercredi ou des vacances scolaires : annulation du sur demande écrite et présentation du justificatif à transmettre par mail accueil.enfance@mairie-toulouse.fr, par courrier à Direction Enfance Loisirs – Maison Municipale des Familles - 32-34 bd Netwiller – 31200 Toulouse, ou sur le lieu d'inscription, 7 jours calendaires maximum suivant la premier jour de la période à annuler.

Conditions de remboursement

Remboursement de la demi-journée non consommée.

EXCLUSION - Conditions d'annulation

La mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur participant si le bon déroulement de la prestation est compromis en raison :

- de son comportement ou du comportement de ses responsables légaux (ex. comportement déplacé ou incivilité envers les encadrants / animateurs d'activités ou autres usagers...),
- d'une absence injustifiée de 3 journées consécutives.

Conditions de remboursement

Aucun remboursement des sommes versées.

SERVICE NON ASSURE - Conditions d'annulation

La mairie se réserve le droit d'annuler une prestation si les conditions de sécurité, techniques et d'encadrement nécessaires à son bon déroulement ne peuvent être réunies.

Conditions de remboursement

Remboursement des sommes versées.

ÉVICTION - Conditions d'annulation

La mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur participant si le bon déroulement de la prestation est compromis en raison de son état de santé.

Conditions de facturation

Les conditions de remboursement du motif «Santé» s'appliquent.